

Alcool benzylique

Fiche toxicologique synthétique n° 170 - Edition Novembre 2020

Pour plus d'information se référer à la fiche toxicologique complète.

| Formule Chimique | Nom | Numéro CAS | Numéro CE | Numéro index | Synonymes |
|---------------------------------|-------------------|------------|-----------|--------------|-----------------------------------|
| C ₇ H ₈ O | Alcool benzylique | 100-51-6 | 202-859-9 | 603-057-00-5 | Phénylméthanol ; α-Hydroxytoluène |



ALCOOL BENZYLIQUE

Attention

- H302 - Nocif en cas d'ingestion
- H332 - Nocif par inhalation

Les conseils de prudence P sont sélectionnés selon les critères de l'annexe 1 du règlement CE n° 1272/2008.
202-859-9

Propriétés physiques

| Nom Substance | N° CAS | Etat Physique | Point de fusion | Point d'ébullition | Pression de vapeur | Point d'éclair |
|-------------------|----------|---------------|-----------------|--------------------|---|-------------------------------|
| Alcool benzylique | 100-51-6 | Liquide | -15,3 °C | 205,3 °C | 7 Pa à 20 °C 63 Pa à 45 °C 180 Pa à 60 °C | 94 à 100 °C (coupelle fermée) |

À 25 °C et 101 kPa, 1 ppm = 4,5 mg/m³.

Méthodes de détection et de détermination dans l'air

Prélèvement de la substance dans l'air au travers d'un tube rempli d'un adsorbant (résine XAD 7 par exemple) ou d'un tube adsorbant pour piéger les vapeurs associé à un support de collecte des particules liquides ; désorption au solvant ; dosage par chromatographie en phase gazeuse avec détection par ionisation de flamme. Dans tous les cas, la détermination de l'alcool benzylique dans l'air des lieux de travail devra être validée au regard de la norme NF X43-267 (pour les vapeurs) ou NF X43-215 (pour les mélanges de vapeurs et de particules).

Valeurs Limites d'Exposition Professionnelle

Aucune valeur limite n'a été établie pour l'alcool benzylique par l'Union européenne, la France, les États-Unis (ACGIH).

| Substance | PAYS | VME (ppm) | VME (mg/m ³) | VLCT (ppm) | VLCT (mg/m ³) | VLEP Description |
|-------------------|-------------------------|-----------|--------------------------|------------|---------------------------|--|
| Alcool benzylique | Allemagne (valeurs MAK) | 5 | 22 | 10 | 44 | Fraction inhalable et vapeurs mention peau |

Pathologie - Toxicologie

Toxicocinétique - Métabolisme

L'alcool benzylique est absorbé par voies orale, cutanée et respiratoire puis éliminé dans les urines après métabolisation hépatique rapide.

Toxicité expérimentale

Toxicité aiguë

Par voie orale, l'alcool benzylique est un irritant digestif et, à forte dose, un dépresseur du système nerveux central (SNC). Par voie respiratoire, il agit essentiellement sur le SNC. Localement, l'effet irritant est modéré pour la peau mais peut être sévère pour l'œil.

Toxicité subchronique, chronique

L'administration prolongée peut entraîner des effets métaboliques et neurologiques périphériques d'après les rares données disponibles.

Effets génotoxiques

Les tests réalisés in vitro sont négatifs.

Effets cancérogènes

Aucune donnée n'est disponible sur la cancérogénicité à la date de publication de cette fiche.

Effets sur la reproduction

Des effets fœtotoxiques légers ont été observés chez l'animal. Aucun effet sur la fertilité n'est rapporté.

Toxicité sur l'Homme

L'ingestion accidentelle de quantités importantes d'alcool benzylique entraîne une atteinte digestive puis neurologique centrale. L'exposition aiguë à des concentrations élevées est responsable d'irritations des voies respiratoires. Pur, c'est un irritant cutané et muqueux. Une exposition répétée ou prolongée pourrait entraîner des signes digestifs et neurologiques centraux réversibles. Aucune donnée n'est disponible chez l'Homme pour les effets génotoxiques, cancérogènes ou sur la reproduction.

Recommandations

Au point vue technique

L'intégralité des recommandations techniques figurent dans la fiche complète. On prendra tout particulièrement soin à respecter les points suivants :

- Observer une **hygiène corporelle et vestimentaire** très stricte : Lavage soigneux des mains (savon et eau) après manipulation et changement de vêtements de travail. Ces vêtements de travail sont fournis gratuitement, nettoyés et remplacés si besoin par l'entreprise. Ceux-ci sont rangés séparément des vêtements de ville. En aucun cas les salariés ne doivent quitter l'établissement avec leurs vêtements et leurs chaussures de travail.
- **Éviter tout contact** de produit avec la **peau** et les **yeux**. **Éviter l'inhalation** de vapeurs et d'aérosols. Effectuer en **système clos** toute opération industrielle qui s'y prête. Dans tous les cas, prévoir une **aspiration** des poussières et vapeurs à leur source d'émission, ainsi qu'une **ventilation** des lieux de travail conformément à la réglementation en vigueur.
- Le choix des équipements de protection individuelle (EPI) dépend des conditions de travail et de l'évaluation des risques professionnels. Les EPI ne doivent pas être source d'**électricité statique** (chaussures antistatiques, vêtements de protection et de travail dissipateurs de charges). Une attention particulière sera apportée lors du **retrait des équipements** afin d'éviter toute contamination involontaire. Ces équipements seront éliminés en tant que déchets dangereux.
- Stocker l'alcool benzylique dans des locaux **frais** et **sous ventilation mécanique permanente**. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, de toute source d'inflammation (étincelles, flammes nues, rayons solaires...) et des produits oxydants.
- Conserver les déchets et les produits souillés dans des récipients spécialement prévus à cet effet, **clos et étanches**. Les éliminer dans les conditions autorisées par la réglementation en vigueur.

En cas d'urgence

- En cas de déversement accidentel de liquide, récupérer le produit en l'épongeant avec un **matériau absorbant inerte** (vermiculite, sable...). Laver à grande eau la surface ayant été souillée.
- Si le déversement est important, **aérer** la zone et **évacuer** le personnel en ne faisant intervenir que des opérateurs **entraînés** et **munis d'un équipement de protection approprié**. Supprimer toute source d'inflammation potentielle.
- Des appareils de protection respiratoire isolants autonomes sont à prévoir **à proximité et à l'extérieur** des locaux pour les interventions d'urgence.
- Prévoir l'installation de **fontaines oculaire**.
- Si ces mesures ne peuvent pas être réalisées sans risque de sur-accident ou si elles ne sont pas suffisantes, contacter les équipes de secours interne ou externe au site.

Conduite médicale à tenir

Des recommandations médicales spécifiques existent concernant certains organes cibles (pour plus d'information, voir la fiche toxicologique complète).

Conduite à tenir en cas d'urgence :

- **En cas de projection cutanée ou oculaire**, retirer les vêtements souillés et rincer la peau et/ou les yeux immédiatement et abondamment à l'eau courante pendant au moins 15 minutes ; en cas de port de lentilles de contact, les retirer avant le rinçage. Si une irritation oculaire et/ou cutanée apparaît ou si la contamination cutanée est étendue ou prolongée, consulter un médecin et/ou ophtalmologiste.
- **En cas d'inhalation** de fortes concentrations, appeler rapidement un centre antipoison. Transporter la victime en dehors de la zone polluée en prenant les précautions nécessaires pour les sauveteurs. Si la victime est inconsciente, la placer en position latérale de sécurité et mettre en œuvre, s'il y a lieu, des manœuvres de réanimation. Si la victime est consciente, la maintenir au maximum au repos. En cas de symptômes, consulter rapidement un médecin.

- **En cas d'ingestion**, appeler rapidement un centre anti poison. Si la victime est inconsciente, la placer en position latérale de sécurité et mettre en œuvre, s'il y a lieu, des manœuvres de réanimation. Si la victime est consciente, faire rincer la bouche avec de l'eau, ne pas faire boire, ne pas tenter de provoquer des vomissements. En cas de symptômes, consulter rapidement un médecin.